



ARRETE MUNICIPAL n°100/2022

**Arrêté de circulation n°83/2022
Rue Alexis Maneyrol
Prorogation jusqu'au 7 novembre 2022**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux de V.R.D de l'entreprise BREHARD ZA Le Pont Neuf 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ du 22 juillet 2022, **pour la période du 22 juillet 2022 au 14 octobre 2022 inclus.**

Considérant la demande de ladite société en date du 23 septembre 2022 de prorogation de la durée de validité de l'arrêté de circulation n°83/2022,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Le délai de validité de l'arrêté n°83/2022 est prorogé du 15 octobre 2022 au 7 novembre 2022 inclus.

Article 2 : Les autres termes de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 26 septembre 2022



Le Maire,

Sylvain SCHERER